



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 158/2026

A L'ENTREPRISE KITENTA COMPANIE SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 33/F/CGPMP/3L/2025, conclu avec le Secteur de Luilu, pour un montant total hors taxe dollars américains vingt-cinq mille quatre cent et six, soixante-huit centimes (USD 25 406,68) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cent septante sept, quatre-vingt-cinq centimes (USD 177,85), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 24/06/2026

Directeur Administratif et Financier



Scelu de l'Etablissement

0000158